

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

## **Séance du lundi 15 décembre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-001-18689/25/BM**

**■ Attribution de subventions à l'association One Provence au titre de l'exercice 2025 - Abrogation de la délibération ATCS 001-17227/25/BM et approbation de conventions d'objectifs en fonctionnement général et en action**

**150018**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dès lors il est proposé, Dans le cadre de son Agenda de développement économique, la Métropole en lien avec ses partenaires travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité, à travers notamment ses filières d'excellence.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique et d'attractivité qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'association One Provence, créée en 2022, est une initiative stratégique portée par des acteurs publics et privés. Son ambition est de faire de la Provence un territoire d'excellence reconnu pour son innovation, sa durabilité et son attractivité culturelle et économique grâce à un plan marketing ambitieux. Basée à Marseille, l'association regroupe des membres variés, tels que des collectivités, des entreprises locales, et des institutions académiques, afin de mettre en œuvre des projets collaboratifs qui renforcent le rayonnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les principales missions de l'association sont de :

- Créer des synergies entre tous les acteurs qui contribuent au rayonnement et à la promotion du territoire autour de la marque One Provence.
- Développer une boîte à outils dédiée à la promotion (site web, réseaux sociaux, films...),
- Organiser des opérations de communication (plan média, relations presse, lobbying, salons, événementiel, ... à l'échelle nationale et internationale pour augmenter la visibilité du territoire.
- Piloter une démarche marketing pour améliorer l'attractivité du territoire (analyses marchés, adaptation de l'offre, ...).

Par délibération du 27 février 2025 la Métropole a renouvelé son soutien à la structure au moyen d'une subvention de fonctionnement général et de deux subventions pour les actions spécifiques suivantes :

- la stratégie de communication et valorisation de la marque Provence
- le développement des synergies et renforcement des partenariats

Au regard des équilibres financiers de l'association il apparaît que la structure n'a pas besoin de l'intégralité de la subvention précédemment attribuée pour réaliser l'ensemble des actions prévues.

Dès lors il est proposé, au regard des documents comptables présentés par One Provence, de porter la subvention de fonctionnement général de 617 000 € à 313 600 €.

Il est également proposé de modifier la subvention de fonctionnement spécifique pour la stratégie de communication et valorisation de la marque Provence en la portant à 150 000 € et la subvention de fonctionnement spécifique pour le développement des synergies et renforcement des partenariats en la portant à 96 400 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La délibération ATCS-001-17227/25/BM du 27 février 2025.

**Ouï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est abrogée la délibération ATCS-001-17227/25/BM en date du 27 février 2025.

**Article 2 :**

Est approuvée l'attribution d'une subvention à l'association One Provence d'un montant de 560 000 euros répartie comme suit :  
313 600 euros en fonctionnement général,  
246 400 euros pour les actions spécifiques, 150 000 euros pour la stratégie de communication et valorisation de la marque Provence et 96 400 euros pour le développement des synergies et renforcement des partenariats.

**Article 3 :**

Sont approuvées les conventions d'objectifs pour le fonctionnement global de l'association dans le cadre de son activité au titre de la compétence Développement économique ainsi que les conventions d'objectifs pour deux actions de fonctionnement spécifique relatives à la stratégie de communication et valorisation de la marque Provence ainsi qu'au développement des synergies et renforcement des partenariats.

**Article 4 :**

Monsieur le Conseiller Délégué, dûment habilité est autorisé à signer ces conventions.

**Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DATR ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Fonds européens  
Relations internationales

Vincent LANGUILLE